



Suite a une agression iit

Par **aiside**, le **08/04/2011** à **13:04**

Bonjour,

suite a une agression perte de l'audition totale droite avec fracture de l'ecaille temporale. donc depot de plainte contre l'agresseur que j connais. j'ai pris rdv chez orl qui a vu que j'ai perdu l'audition droite.

j'tais convoquer a la police pour confrontation donc je vais a la police et mon agresseur n ai pas venu donc j'ai lu sa deposition car il a etait convoquer une semaine avant il nie m' avoir frapper et dis que je me suis fais frapper par une autre perszonne et il a un temoin sa soeur.

hier j ai eu rdv chez le medecin legiste j'attend les nouvelles ,sa soeur c'est permis de me dire que j'avais deja des pbs auditives donc je suis aller voir mon medecin et je lui demander un certificat attestant que je n ai jamais eu de pbs de oreille.

je l ai transmis au policier qui s'occupe de l'affaires.

donc maintenant que dois je faire merci

Par **mimi493**, le **08/04/2011** à **14:15**

attendre. Si c'est parole contre parole, ça peut en rester là